

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Délibération n° CM2023_43

Convocation du 18 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 21

Nombre de votants : 24

Thème : ENFANCE

Objet : règlement des services enfance,
jeunesse, restauration, centre social

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRÈRE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme CARNOT
M. DE ABREU qui a donné pouvoir à Mme ZARÉBA
M. PAQUAUX
M. WACKENHEIM qui a donné pouvoir à M. DEFACHELLE
M. LOCTIN qui a donné pouvoir à M. PICHARD
Mme MARTIN-ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Madame Nicole GRANDO

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V DOUHARD

Le rapporteur informe de la nécessité de modifier les conditions d'accueil et de fonctionnement des services périscolaire, extrascolaire, restauration scolaire, du local jeunes et des activités adultes et familles.

Sur proposition du rapporteur,

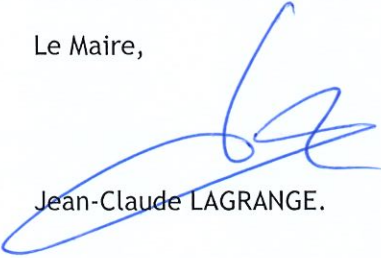
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Abroge** le règlement intérieur de fonctionnement du service Enfance, Jeunesse, Centre Social adopté par délibération n° 2021_66 du 6 décembre 2021,
- **Approuve** le règlement intérieur de fonctionnement du service Enfance, Jeunesse, Restauration et Centre Social (document joint)
- **Dit** que ces règlements seront applicables à compter du 1^{er} octobre 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,



Nicole GRANDO.

Transmis à la Sous-Préfecture le 3 octobre 2023

Publié sur le site internet de la commune le 5 octobre 2023